

**Présents du CFA des Universités Centre-Val de Loire :**

Françoise LE VÉZU - Directrice CFA des universités Centre-Val de Loire

Muriel BOSCHER - Assistante de direction CFA des universités Centre-Val de Loire

Magali COMMUNEAU - Responsable Service Accompagnement et Pédagogie de l'Alternance CFA des universités Centre-Val de Loire

Catherine DUMAINE - Coordinatrice Apprentissage et SI métier CFA des universités Centre-Val de Loire

Delphine HAMELIN - Coordinatrice Accompagnement et Pédagogie de l'Alternance CFA des universités Centre-Val de Loire

Gilles LAGEYRE - Responsable Administratif et Financier CFA des universités Centre-Val de Loire

Brigitte VERNEAU-DESILLE - Coordinatrice Accompagnement et Pédagogie de l'Alternance CFA des universités Centre-Val de Loire

**Présents des Universités :**

Christophe TOURNASSAT, Directeur de l'OSUC d'Orléans

Stéphane PALLU, Directeur de l'UFR S&T d'Orléans

Rachid NEDJAI, Directeur de l'UFR LLSH d'Orléans

Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours

**Présents des délégués apprentis :**

97 délégués apprentis participants représentant 85 groupes de formation de 12 composantes. (Voir liste jointe en annexe)

**Ordre du jour :**

- 1- Préambule
- 2- Mission : délégué(e) apprenti(e), votre challenge
- 3- Présentation du CFA des universités et de ses missions
- 4- L'accompagnement des apprentis en 2024/2025
- 5- Valorisons ensemble l'expérience apprentissage

En amont du conseil de perfectionnement, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des délégués et délégués suppléants, afin de recueillir leurs satisfaction, avis et suggestions d'amélioration sur les points à l'ordre du jour du conseil de perfectionnement.

L'équipe du CFA des universités, s'engage à répondre aux différentes questions, soit lors du conseil de perfectionnement, soit à postériori directement auprès des délégués.

**1. Introduction**

Lors du conseil de perfectionnement, la présentation des informations à l'ordre du jour s'est réalisée à partir du PPT ci-joint.

Françoise LE VÉZU rappelle l'objectif du Conseil de Perfectionnement : il permet de faire le point sur les différents aspects de l'apprentissage de la phase où l'étudiant devient candidat à l'apprentissage jusqu'à son insertion professionnelle. De la prospective de nouvelles filières formation à leurs ouvertures.

Deux Conseils de perfectionnement ont lieu sur l'année universitaire : le premier en novembre/décembre afin notamment de faire un point sur la rentrée et sur l'intégration des apprentis dans l'entreprise et l'université, sur la coordination entre la vie personnelle et professionnelle, le second en avril qui permettra de faire le point sur les parcours apprentissage en cours.

Le rôle du Délégué est important : le délégué des apprentis est une courroie de transmission entre les apprentis de la promotion et le CFA des universités. Le but est d'avancer ensemble !

Lors des temps d'échanges il a été donné des réponses en séance à des questions d'ordre général et parfois spécifiques à certaines formations. Certaines questions nécessitent de voir cela directement avec les acteurs concernés.

Vous trouverez ci-dessous les réponses apportées en conseil de perfectionnement.

## 2. Échanges (les besoins d'informations/questions des délégués apprentis sont mentionnés en italique)

### **L'accompagnement du CFA des Universités**

- *Pourriez-vous nous donner des précisions quant à votre accompagnement à l'insertion ?*

Réponse du CFA des universités : pour celles et ceux qui souhaiteraient être accompagnés dans leur recherche d'emploi à l'issue de leur formation par apprentissage, nous proposerons, en partenariat avec l'APEC, des ateliers, ainsi que des séances de préparation à un entretien d'embauche, un webinaire sur la négociation salariale, et nous vous communiquerons les offres d'emploi qui nous parviendront.

- *Lors de vos diverses présentations vous parlez d'entreprise et nous avons la sensation que le secteur public est laissé de côté.*

Réponse du CFA des universités : nous utilisons aussi le terme "employeur" au sens large et nous n'oublions pas les institutions publiques. Nous veillerons à utiliser davantage ce terme sur nos différents supports.

- Est-il possible d'accéder aux retours de notre promotion suite à l'enquête de satisfaction ?

Réponse du CFA des universités : le détail de ces enquêtes n'est pas communiqué par formation. Sachez toutefois que tous les retours sont lus et que les insatisfactions sont traitées avec soin. Cependant si besoin et si vous souhaitez des informations concernant vos formations, nous vous invitons à vous rapprocher de vos chargés d'apprentissage.

- *Que mettez-vous en place pour lutter contre les entreprises qui utilisent un apprenti comme main-d'œuvre à faible coût ?*

Réponse du CFA des universités : pour chaque contrat, il y a une définition précise des missions. Ces missions sont ensuite validées par le Responsable de Formation (RF). Le tuteur doit établir un lien entre vous et l'entreprise dans les deux mois qui suivent la signature de votre contrat. Pour autant une telle situation doit être signalée dès que possible au tuteur et chargé d'apprentissage pour qu'il y ait une prise de contact auprès de l'entreprise pour réguler. Sachant qu'au préalable en tant qu'apprenti vous aurez échangé avec votre maître d'apprentissage à ce sujet. Malheureusement, il est difficile d'anticiper ce type de situation.

## Le rythme de l'alternance

- *Le découpage entre les temps en entreprise et les temps de formation ne sont pas en adéquation avec le monde du travail dans lequel j'évolue.*

Réponse du CFA des universités : La définition du rythme de l'alternance (entreprise/formation) est, globalement, conforme aux attentes remontées par les entreprises. Toutefois, nous remontons cette remarque au responsable de formation de votre formation. Enfin, il ne faut pas hésiter à faire également cette remontée lors des Conseils de Perfectionnement de vos formations. Dans l'absolu il est également difficile qu'un rythme d'alternance soit adapté à toutes les entreprises.

## Les missions des apprenti(e)s en entreprise

- *Que faire si la MA est partie en congé maternité et qu'à ce jour je ne sais toujours pas qui a pris le relais ?*

Réponse du CFA des universités : nous vous conseillons de vous rapprocher de votre employeur et de revenir vers votre chargée d'apprentissage si vous n'avez pas de réponse de sa part.

## La gestion des absences de l'apprenti(e)

- *Le congé pour les révisions : nous disposons de 5 jours. Quelles sont les règles pour pouvoir les utiliser ? pourriez-vous proposer des sensibilisations au Maître d'Apprentissage (MA) qui parfois les refuse ?*

Réponse du CFA des universités : vous avez le droit à 5 jours de congés pour révision si : vous n'êtes pas en contrôle continu, si vous n'êtes pas en période universitaire et si vous ne disposez pas déjà de périodes de révisions universitaires.

Ces jours de congés sont à prendre au maximum 1 mois avant vos examens et sont à positionner sur des temps en entreprise.

Sont disponibles sur l'ES@ tous les supports s'y référant.

- *Les soutenances sont-elles considérées comme des examens finaux et donc entrant dans le cadre des congés examen ?*

Réponse du CFA des universités : oui tout à fait.

- *Quelles sont les modalités des absences dites exceptionnelles pour pouvoir se rendre en entreprise lors d'une période de formation en composante ?*

Réponse du CFA des universités : il est important de rappeler le caractère exceptionnel de ces demandes. C'est au Responsable de Formation (RF) d'évaluer si cela est en lien avec la formation et donc de décider s'il peut ou non l'autoriser. Une attestation sera par la suite à fournir.

## Le challenge des délégués

- *Ce challenge est très intéressant, mais il existe un décalage entre celui-ci et les calendriers des formations. En ce qui nous concerne, les apprentis ne sont pas toujours disponibles pour participer à l'une des sessions.*

Réponse du CFA des universités : nous gérons plus de 140 formations donc de multiples calendriers. Nous vous proposons des ateliers ou des activités complémentaires à vos formations afin de vous offrir la possibilité de vivre

des expériences collectives. Nous sommes conscients que, pour certains, il sera difficile de participer à toutes les activités. Il faut considérer cela comme une émulation et non comme une obligation.

- *Vous venez de nous présenter le dispositif des « Starting project », quelles sont les contreparties demandées aux associations porteuses de projet ?*

Réponse du CFA des universités : dans le dossier, les critères et contreparties demandés sont clairement précisés. Ce que nous vous demandons, c'est que, lorsque vous avez réalisé vos projets, vous nous identifiiez correctement dans vos communications et que vous nous mentionniez. Des photos, informations sont également appréciées afin que nous puissions, à notre tour, valoriser vos actions.

- *Les dates proposées pour les sessions de la « Fresque de la diversité » coïncidaient avec des périodes en entreprise. Pourriez-vous nous proposer de nouvelles dates en 2025 ?*

Réponse du CFA des universités : nous serons en mesure de vous communiquer des nouvelles dates début 2025 pour des sessions entre février et mars.

- *Pour celles et ceux ayant déjà participé à une fresque au sein de leur composante cette année, cela peut-il être pris en compte dans le challenge ?*

Réponse du CFA des universités : oui, cela rentrera dans le challenge.

La prochaine réunion : la prochaine réunion du Conseil de Perfectionnement se tiendra le 06 mars 2025 de 14h à 16h.

La séance est levée à 15h57.

Annexes au compte rendu :  
Diaporama 2024 12 05 - CP  
Liste des participants